L'ABEILLE.

CONDITIONS:

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrerages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit *au bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de *dix-sept* lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix roisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées aux Editeurs doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

COUR DES PREUVES.

PAROISSE ST. BERNARD.

LE vendredi 15 avril prochain, il sera procédé par le juge soussigné ex-officio, sur les lieux et à midi précis, à la vente publique et à l'enchère, des biens dépendans de la succession de feu M. Joseph Amédée Reggio, situés en la paroisse St. Bernard à la Terre aux Bœufs, consistant 1°. en

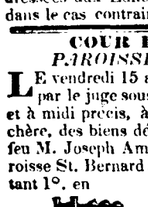

UNE HABITATION établie en sucrerie, mesurant environ vingt arpens de face sur chaque bord du Bayou aux Bœufs, sur une profondeur de quarante arpens de chaque côté du dit bayou, borné par le haut par les terres de la veuve Nuñez et par en bas par celles de Francisco Alfonso; vingt quatre Esclaves dont vingt-deux hommes, une negresse et son enfant d'un an, 14 Chevaux de tire, 5½ paires de Bœufs de tire, 5 Vaches et leurs suivants, et les instrumens aratoires.

2°. **UNE TERRE** de 123 arpens environ de face, connue sous le nom d'île Wiltz, propre à faire une vacherie, et sur laquelle il y a une vingtaine de bêtes à cornes, à une lieue environ de l'habitation principale.

CONDITIONS DE LA VENTE.

La sucrerie, les esclaves et animaux en un seul et même lot, à un, deux, trois et quatre ans de terme, et l'île à un et deux ans de terme, le tout en billets par coupons et endossés à la satisfaction des intéressés, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente et d'hypothèque aux frais des acquéreurs seront passés par M. Charles Jannin, notaire à la Nlle. Orléans.

N. B. 45 arpens de cannes plantées cette année, et 40 arpens de 1er. rejettons.

Paroisse St. Bernard, 21 mars 1831.

FAGOT, juge.

23 mars—2t

EN debarquement, 400 barils Farine superfine, 500 barils Porc prime, 18 boucauts jambon, à vendre par

17 mars SAM. C. BELL.

40 CAISSES Blanc de baleine de quaite supérieure, reçues par le navire Hewes, et à vendre par STETSON & AVERY.

26 mars.

21 caisses Blanc de baleine; 56 demi caisses Chocolat, en debarquement et à vendre par

23 mars. STETSON & AVERY.

PEIGNES d'écailles ornes, constamment à vendre au magasin de variétés et de Peignes, de B. REES,

18 déc No. 10, rue de Chartres.

13 caisses de placage d'acajou, à vendre à bon compte, pour clôre les ventes, si l'on s'adresse immédiatement à

B. REES,

17 février No. 10, rue de Chartres

BILLET TROUVÉ.

LE soussigné ayant arrêté, il y a près d'un mois, d'un esclave, un BILLET de Banque d'une forte somme, prie la personne à qui il appartient de se presenter, prouver sa propriété, payer les frais du présent avis et reprendre ledit billet. GARAVOCHE F. C.

Coin des rues St. Louis et Orléans.

18 mars-4, en 10j

TABAC à priser de Woodward.—Le soussigné a constamment en vente du Tabac Macouba, rappé, et du Tabac écossais qu'il reçoit directement de la manufacture.

B. REES,

17 février No. 10, rue de Chartres

1000 Livres de **CHOCOLAT** de Cadix en débarquement du navire Sarah, venant de Gibraltar, et à vendre par P. Oriol & co. pharmaciens, encoignure des rues Dumaine et Condé. 1er. janv.

AVIS.—Des avances sont offertes aux habitans qui désirent expedier leurs sucres au Nord. S'adresser à

26 nov J. MAGER.

50,000 Cigarres meles, en caisses de 100 chaque, reçus récemment et à vendre par B. REES,

28 jan. Rue de Chartres, No. 10.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et la ville de la Nlle.-Orléans, 1er. Mars 1831—Présent l'hon. James Pitot—*Samuel Paxton* contre *ses créanciers et les créanciers de Samuel Paxton & Co.*—La cession des biens du pétitionnaire étant acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de G. R. Stringer, not. pub., le 4 Avril 1831, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné, que Thomas F. M'Caleb soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Je certifie l'ordre ci-dessus.

THOS. F. KENNEDY. Greffier

2 mars—12 3ps

UNE dame Française désirant trouver à s'employer dans une famille comme institutrice, en ville ou à la campagne; on obtiendrait tous les renseignemens satisfaisans à son égard, en s'adressant chez M. Zénon Cavelier, rue Royale, entre Toulouse et St Pierre., 20 jan—☞

Café Tricolore.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitués de cet Etablissement et à Mrs. les habitants de la campagne, qu'ils ont ouvert un RESTAURANT, dans ce café, rue d'Orléans, vis-à-vis le Théâtre, en outre de la Table d'hôte qu'ils tiennent au premier étage, et qui est servie à 3 heures un quart précises. Le service de la table ne laissera rien à désirer pour la propreté et la délicatesse des mets.

On trouvera toujours à la buvette, des bavaroises au lait et du vin chaud. Les dames qui assistent au spectacle pourront faire demander au dit établissement toute espèce de rafraichissements; elles seront servies avec diligence et ponctualité.

Ils ont aussi des salons particuliers.

10 février PLUMARD & CHERI.

Auguste Bouteloup.

COIFFEUR DE PARIS, arrivant en cette ville pour s'y fixer, annonce au public qu'il vient de s'établir rue Royale, No. 248, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, où il offre ses services dans sa profession. Il fera tout ce qui dépendra de lui pour mériter la confiance des personnes qui lui feront l'honneur de le faire demander. Il a un grand assortiment de TOURS, BANDEAUX, TOUFFES ET TOUPETS, dans le goût le plus nouveau, ainsi que toutes sortes de parfumeries.

N. B. Il donne des leçons de coiffure et prend des abonnés. 14 déc.—6m.

Pour Louisville, Cincinnati et Pittsbourg.

Le bateau-à-vapeur fin marcheur, **HURON**, capitaine O Maynard, ayant la majeur partie de son chargement engagée, et allant à bord, partira sous peu. Pour quelques tonneaux de frêt ou pour passage, ayant de beaux imménagemens, tant dans la chambre que sur le pont, s'addresser à bord, ou à

P. M. TOURNÉ.

14 mars rue de la Nlle. Levée, No. 13

POUR BOSTON.

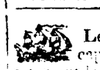

Le brick chevillé en cuivre **FLOYD**, capitaine Dennett, a besoin de 75 balles coton sur le pont. S'adresser à bord, ou à

26 mars. *STETSON & AVERY.*

POUR NEW-YORK.

Le navire fin voilier **CHANCELLOR**, capt. Bradley; il peut prendre encore l'équivalent de 30 balles de coton et recevoir quelques passagers s'il s'en présente immédiatement. S'adresser à

26 mars LINCOLN & GREEN.

A FRETER,

Le navire fin voilier, **GEORGES**, A 1, capitaine Fales. S'adresser à

WM. G. HEWES,

26 mars no. 9, rue du Camp.

A FRETER,

La belle goelette **WILLIAM-HENRY**, du port de 121 tonneaux, et pouvant recevoir 200 boucauts de sucre. Elle est en état de prendre mer immédiatement. Pour plus amples informations, s'adresser à bord ou à

26 mars J. W. ZACHARIE & Co.

POUR LIVERPOOL.

On peut prendre environ 75 balles coton sur le pont du beau brick [A. 1.] **CONGRESS**, s'adresser à

26 mars. W. G. HEWES.

POUR KINGSTON (JAMAÏQUE,)

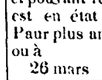

La belle goëlette **SWAIN**, capit. Green, ayant tout son chargement engagé, partira pour le dit port dans quelques jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue Bienville, ou à

26 mars. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BOSTON.

Le beau brick fin voilier **ELIZA**, capt. Palmer, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

26 mars. *STETSON & AVERY.*

PARA TAMPICO.

La goleta mejicana **PAULINA** su capitan Ramon Palomo, admite carga y pasageros. Acudir al capitan abordo ó à

25 de marzo TUYES Y Comp^a.

A FRETER,

Le navire **HENRY TUCKE**, enregistré A 1, capitaine Bliss, peut prendre 1350 balles de coton. S'adresser à

24 mars LINCOLN & GREEN.

POUR MATAMOROS.—*(Par la rivière.)*

La belle et spacieuse goëlette mexicaine **ALERTO**, doublée et chevillée en cuivre; elle ne tire que 4½ pieds d'eau, et est en tout disposée pour le commerce. Pour fret, s'adresser à

21 mars. *J. W. ZACHARIE & Co.*

POUR BOSTON.

Le navire (A. 1.) **SOUTH BOSTON**, partira sous peu pour le dit port, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à A. GURNEY,

21 mars. rue Gravier, no. 62.

POUR CHARLESTON,

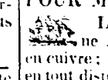

Le brick A 1, **ENTERPRIZE**, capitaine M. Luce, a besoin de 100 barils pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à

WM. G. HEWES,

19 mars No. 9, rue du Camp.

DEMANDE.—On demande un bon bâtiment capable de prendre 900 balles pour un des ports du nord. S'adresser à

W. G. HEWES,

10 mars. Rue du Camp, no. 9.

LES GOELETTES

ALLIGATOR et EUGENIE

seront remplacées, chaque semaine, le voyage au Bassin à Madisonville et Covington, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

LEFEBVRE & DUREL.

9 mars—3 au Bassin.

POUR CHARLESTON,

On a besoin de l'équivalent de 3 à 100 barils, pour compléter le chargement d'une goelette fine voilière. S'adresser à

STETSON & AVERY,

8 mars No. 27, rue du Camp

$20 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, samedi dernier (26), l'esclave **PHIL**, âgé d'environ trente trois ans, taille de 5 pieds 10 pouces, boiteux de la hanche droite, mais marchant fort vite, et ne parlant qu'anglais. Au moment de sa fuite, il avait un pantalon de *cotonnade et un gilet de fil.*

On suppose qu'il se tient dans le faubourg supérieur.—Les capitaines de bateaux-à-vapeur, et autres, sont prévenus de n'employer ni de ne recéler le dit esclave, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera le dit esclave dans la geole de la Nelle.-Orléans.

J. W. ZACHARIE & CO.,

30 mars Rue Bienville, no. 74

10 PIASTRES DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné, depuis le 14 courant, la mulâtresse nommée *CHARLOTTE*, âgée d'environ 28 à 30 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, (mesure américaine), d'ordinaire bien mise; très-intelligente, la figure tachetée de rousseurs, les cheveux très-crépus, ayant une dent de devant gâtée, et parlant Français, Anglais et Espagnol. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira chez son maître ou la logera dans une des geoles de cet Etat.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne point donner asyle à la dite mulâtresse, sous peine d'être poursuivis selon la loi,

29 mars—7. 3ps CESAR MARTIN.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

$10 DE RÉCOMPENSE.

EST parti marron depuis le premier janvier, le nègre américain nommé **JOHN**, appartenant à monsieur D'Huart, habitant l'autre bord du fleuve, en face de la ville. Il était vêtu lors de son départ d'une longue redingote de castorine de couleur brune. Ce nègre a été acheté il y a six mois, de monsieur Comb, il est très connu en ville comme marchand de lait: il a le teint assez clair, la voix faible et flûtée, les cheveux très touffus, le nez écrasé vers sa racine, le corps maigre, la démarche chancelante, il parle anglais et français. On présume qu'il s'est loué dans une presse à coton, ou qu'il travaille au faubourg Marigny.

La présente récompense sera donnée à quiconque le conduira à la geole ou chez son maître.

19 mars—6, 3ps. E. D'HUART.

AVIS—Les contribuables de la Paroisse d'Orléans sont prévenus que la collecte des taxes d'Etat pour l'année 1830 commencera le 11 Avril proclam. F. GARDERE,

8 mars-6 Trésorier de l'Etat.

AVIS est par le présent donné, que les souscriptions au fonds de la Banque de la Cité de la Nlle.-Orléans seront reçues par les soussignés, Directeurs de la dite Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pendant vingt jours consécutifs, (les dimanches exceptés,) commençant le samedi 19 mars et finissant le lundi 11 avril 1831, au bureau de la Compagnie du Chemin à coulisse du Lac Pontchartrain, rue Royale, No. 83, de la Nlle. Orléans.

Stebbins Fisk,	*George Eustis,*
Nath. Cox,	*François Gardère,*
Martin Duralde,	*James P. Fréret,*
John A. Merle,	*Joseph Lallande,*
Jean A. Bordier,	*Antoine Cruzat,*
A. G. Wallace,	*D. G. Borduzat.*

19 mars—20

AVIS est par le présent donné, que des registres pour recevoir les souscriptions destinées à former le capital de la Société de Canal et de Banque de la Nlle.-Orléans, seront ouverts sous la direction des commissaires soussignés, dans le bureau occupé ci-devant par la Compagnie d'Assurances des Négociants, au coin des rues Royale et de la Douane, le lundi 21 du courant; les dits régistres resteront ouverts pendant dix jours (les dimanches non compris), de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

BEVERLEY CHEW.
ARCHIBALD R. TAYLOR.
SAMUEL LIVERMORE.
D. F. BURTHE.
MAUNSEL WHITE.
JAMES FOSTER, junior.
CHARLES GÉNOIS.

10 mars-☞

MAQUEREAUX, Morue et Harengs.—300 barils maquereaux, 50 demi do. dito, 200 caisses morue, 200 do. harengs, en debarquement du brick Gem, en face de la Douane, et à vendre par

23 fév A. GURNEY, 62, rue Gravier

MARCHANDISES AMERICAINES—PAPIER A ENVELOPPE, &c.—2 balles Coton à drap écru 4-4 de qualité supérieure; 450 rames Papier à envelope; 100 barils Maquereaux No. 3, en debarquement du brick Smyrna, et à vendre par

STETSON & AVERY,

5 mars Rue du Camp.

EN debarquement du bateau-à-vapeur Louisiana,

40 demi barils, mess-porc, qualité supérieure,
470 barils porc, *prime & cargo,*
8 bts. et 31 barils jambon.
18 bts. plats cotes. A vendre par

SAM. C. BELL.

8 mars. rue du Camp, no. 69.

AVIS AU PUBLIC—Le sieur Jean Rapalo, annonce aux personnes qui sont affectées de la vue, qu'il entreprend leur cure, et ose se flatter de mériter la confiance du public en lui soumettant les certificats ci-après.

Sa demeure est toujours rue St. Pierre, près de la prison, No. 64.

Le sieur Jean Rapallo ayant été indignement trompé par plusieurs personnes auxquelles il a administré avec succès son remède, se voit avec regret obligé d'annoncer qu'il n'entreprendra à l'avenir aucune cure sans qu'une partie du paiement convenu ait été effectué. N'étant point medecin, et n'ayant par conséquent aucun droit de se faire payer en justice, plusieurs personnes auxquelles il a rendu la vue, ont eu l'ingratitude de se prévaloir de cette circonstance pour lui frustrer ce qui lui est justement dû. Il publiera sous peu d'autres certificats qui lui ont été délivrés.

—

Je certifie que M. Jean Rapalo a traité ma fille Marie Louise âgée de 11 ans, qui souffrait d'un mal qui lui était venu dès son enfance, en dix jours par le moyen de son remède, la guérison s'est manifestée, et en preuve de la cure, je lui donne cet écrit ce jour.

Nlle.-Orléans, ce 17 mars 1831.

19 mars. VICTOIRE SOUFRAIN.

Nouvelle-Orléans, ce 15 mars 1831.

Il y avait environ trois mois que mon jeune nègre, nommé Charles, avait un œil affecté et je craignais qu'il ne perdit entièrement la vue, lorsque j'appris que M. Rapallo était possesseur d'un remède pour les yeux: je fis appeler ce monsieur, qui, au bout de douze jours, lui a parfaitement rendu la vue et depuis ce temps mon esclave ne souffre plus de son œil.

BELEFINE BARDOBLE.

Nouvelle-Orleans, 7 février 1831.

Je certifie que M. Jean Rapallo a guéri dans un mois de temps, un de mes yeux qui m'incommodait tellement que je ne pouvais plus travailler, mais grâce à son remède je travaille maintenant et n'éprouve aucune affection à la vue.

ANTOINE SEDANO.

Nouvelle-Orléans, ce 1er janvier 1831.

Je certifie que M. Jean Rapalo a guéri en trois jours, les yeux d'un de mes nègres (l'âge de 34 ans) qui en était très incommodé depuis plusieurs mois, au point de se conduire avec peine momentanément; il a été depuis exposé au feu et à différents travaux sans se ressentir de cette dite incommodité.

FURCY VERRET.

Je certifie que M. Jean Rapalo, a traité les yeux de mon enfant, âgé de 3 ans et demi, qui était affligé depuis un mois; il avait presque perdu la vue; en huit jours il a été parfaitement guéri.

Nlle.-Orléans, 29 décembre 1830.

AUGUSTINE PAIRET.

Je certifie que M. Jean Rapallo a traité mes yeux que je croyais perdus; par ses remèdes, je me trouve très bien à présent, il a fait son traitement dans trois jours.

Nlle.-Orléans, le 27 octobre 1830.

PIERRE DUCLAIVACQ, âgé de 56 ans.

Nouvelle-Orléans, 12 Octobre 1830.

MR. JN. RAPALO,

Monsieur,—Il est de mon devoir de reconnaître vos capacités comme oculiste, et particulièrement vos connaissances sur la partie la plus sensible du corps: l'œil. Votre ordonnance et vos avis ont très-bien réussi auprès de ma fille (âgée de 7 ans); et en quinze jours elle a parfaitement recouvré la vue. Vous avez, Monsieur, la liberté de faire connaître au public si vous le jugez convenable, (comme je suis certain que beaucoup d'individus sont attaqués de cette maladie,) toute la confiance que j'ai dans votre remède, et la parfaite assurance que vous pouvez guérir tous ceux que vous entreprendrez.

Je suis avec respect, monsieur,

Votre humble serviteur,

ALFRED McCARTY.

Nouvelle-Orléans, 27 octobre 1830.

Je certifie que M. Jean Rapalo m'a guéri la vue, par son traitement, dans l'espace de cinq jours. Je suis âgé de 80 ans, et depuis environ cinq années mes yeux étaient affectés.

6 janv.—3m JEAN LOUIS MICHEL.

ORGE perlée, Camphre, Jus de Réglisse en bâtons, Magnésie calcinée, Pillules bleues de Mass, Poudres de Seidlitz, et Bouteilles pour vin de madère; en débarquement du navire John Linton, et à vendre par

JAMES S. SHAW, droguiste.

16 déc Encoignure Royale et Douane.

400 BARILLETS GRAISSE, 100 barils Bœuf prime, 100 demi-barils Bœuf du Missouri pour les familles, à vendre par

17 mars. *STETSON et AVERY.*

3 PIPES Eau-de-Vie de Cognac, 14 do. Genièvre au Cygne et à l'Ancre, à vendre par

17 mars. J. W. ZACHARIE & co.

FIGUES DE SMYRNE.

1000 Grapes Figues de Smyrne fraîches, en bon état, ayant droit à la remise des droits, en débarquement du brick Congress, à vendre par

12 mars. STETSON & AVERY.

FUTAILLES EN BOTTES.—120 Botte de Futailles à Sirop en bon état, à vendre à bon marché, livrable sur la levée.

9 mars LINCOLN & GREEN.

VENTES PAR LE MARSHAL.

G. Dorsey contre *C. Clark & Co.*

EN vertu d'un writ d'alias pluries, fieri facias, à moi adressé par l'hon. C. Maurian, juge de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi 2 de mai prochain, à midi, à la Bourse, un Nègre nommé Lausen, saisi dans l'affaire ci-dessus.

30 mars L. DAUNOY, marshal.

Alex. La Branche contre *François Pascal.*

EN vertu d'un *writ d'alias pluries fieri facias* à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente samedi 9 d'avril prochain, au Principal, à 4 heures de l'après-midi, quatre colonnes de lits, une barrique de vin, un lot de barils de farine, un sac de bouchons, 16 carafes, une caisse de suif, 41 bouteilles de vin muscat, une paire de balances, deux caisses savon, saisis dans l'affaire ci-dessus.

30 mars L. DAUNOY, marshal

A. Abat *vs.* W. Hall.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi 25 avril prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, un Lot de Terre, situé dans le faubourg Annonciation, désigné par le no. 5 dans l'ilet n°. 60, formant l'encoignure des rues des Magasin et Orange, ayant 60 pieds de face sur la première et 120 pieds de face sur la seconde, avec les édifices qui s'y trouvent. Un autre Lot de Terre, situé dans le même ilet, n°. 60, désigné par le n°. 4, mesurant 60 pieds de face (mesure française) dans la rue des Magasin, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le no. 5, et dans la profondeur par le no. 6, saisis dans l'affaire ci-dessus.

26 mars L. DAUNOY, marshal.

Daniel Mulloney, *vs.* Peter Blanchard.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller, j'exposerai en vente, mardi, 12 avril, au Principal, à 4 heures p. m., miroirs, tables, lampes, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

26 mars. L. DAUNOY, marshal.

A. M. Buchanan *contre* Marie Thérèse, f. c. l.

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le 21 avril prochain, à midi, au Café de la Bourse, un Lot de Terre et les édifices qui s'y trouvent, situé au faubourg de La Course, et désigné par le No. 11, dans l'ilet No. 55, ayant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, plus ou moins; saisi dans l'affaire ci-dessus.

22 mars L. DAUNOY, marsha

R. Ball & co. *vs.* le capit. Ignacio de la goëlette Sun et ses propriétaires.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, samedi 9 avril prochain, à midi, à la Bourse, la goëlette Sun, ses agrès, appareaux et ameublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus.

8 mars. L. DAUNOY, marshal.

Vincque & Le Beau *vs.* Atte. Mohère, f. d. c. l.

EN vertu d'un writ et un alias fieri facias, à moi adressés par l'hon. Ch. Maurian, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi 11 avril prochain, à midi, à la Bourse, une mulatresse nommée Betzy, saisie dans l'affaire ci-dessus.

8 mars. L. DAUNOY, marshal.

Jules Bearisso contre *Jose Bernard, la goëlette Basilique et ses propriétaires; Teicou* contre *les mêmes.*

EN vertu d'un writ de fieri-facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente mardi 26 avril prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

La goëlette **BASILIQUE**, avec ses voiles, appareaux &c., saisie dans l'affaire ci-dessus.

28 mars L. DAUNOY, marshal

J. Broughton contre *Denai.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, lundi 7 avril prochain, à 4 heures, au Principal, un bassin en cuivre, une cafetière, une paire de balances avec les poids, un mortier en pierre, une grille en fer-blanc, un mannequin et son couteau, et divers ustensiles en fer-blanc.

28 mars L. DAUNOY, marshal.

AU PUBLIC.

LE docteur **A. L. PLOUGH**, chirurgien dentiste, natif de Hollande, a l'honneur d'informer les habitants de la Nlle.-Orléans, qu'il vient d'arriver dans cette ville et qu'il se propose de pratiquer la **CHIRURGIE-DENTAIRE** dans toutes ses branches. Il se rendra à la demeure des personnes qui l'honoreront de leur confiance et le feront appeler. Parmi le grand nombre de personnes qui peuvent donner témoignage de son habileté dans son art, il citera les suivantes:

"J'atteste, d'après l'expérience que j'en ai faite moi-même, l'habileté du Dr. Plough comme dentiste. J. Q. ADAMS,

Ex-President des E.-U.

Quincy, le 27 juillet 1829.

L'hon. S. Van-Rensselaer, à Albany, N. Y.
L'hon. Benjamin Pickman, à Salem, Mass.
Le Très Rev. évêque Fenwick, à Boston, M.
Le Rev. Gardner Spring, à New-York.
Le Rev. Dr. Broadhead, do.
Le Rev. G. F. Schroeder, do.
J. K. Rogers, M. D. do.
Pierre T. Forrestier, M. D. do.
Philippe Milledollam, A. D. président et recteur-général de l'institution de New-Brunswick, dans le New-Jersey.
Le Rev. Dr. John Ludlow, à Albany, N.Y.
Le Dr. John S. J. Gardiner, à Boston, M.
R. M. Patterson, M. D. de l'Université de la Virginie.
G. G. Cogswell, président de l'institution de Roundhill, Mass.
Le Rev. C. Colton, à Mount-Pleasant, Mas.
Le Rev. James Walker, à Charlestown, Mas.
Le Rev. Dr. Johnston, à Cincinnati, Ohio.
Le Rev. David Root, do. do.

☞On trouvera le Dr. Plough, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, dans sa chambre, rue Royale, No. 140. 22 mars—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. PLOUGH, chirurgien dentiste, a l'honneur de prévenir le public, qu'il a transporté son domicile dans la maison de Mme. Lanoutre, rue Royale, no. 140, où il continuera d'exercer sa profession.

Il se rendra chez les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. [29 m.☞

AVIS.—Les soussignés, entrepreneurs à la Nouvelle-Orléans, défendent à toutes personnes, sous peine de toute la rigueur des lois, d'employer leurs esclaves à aucune espèce de travail, ou d'acheter d'eux des matériaux de construction, sans la permission de leurs maîtres.

N. B. Il est également défendu aux cabaretiers de leur vendre des liqueurs fortes, et de leur permettre de boire chez eux.

Wm. Brand	*Jonathan Chase,*
Wiley & Cuningham,	*L. A. Le Moine,*
John Mitchell,	*David G. Wise,*
Tobias Bickel,	*Peter Ogier,*
J. J. Hall,	*Correjoles & Craigneau*
J. Peralto,	*A. Lesseps*

14 mars—9. 2ps

Nouveau supplément de Chapeaux, Souliers, &c

Rue de la Levée, No. 86.

LE soussigné vient de recevoir par le Paquet Dewitt-Clinton un bel assortiment de Chapeaux, Bottes et Souliers, commandé par lui expressément pour ce marché. Ils aussi en magasin, d'importation récente, 60 douzaines bonnets écossais de la meilleure qualité, de bonnes grandeurs et ayant de grandes couronnes fort jolies; il les vendra par douzaine à bas prix.

8 fev. MALCOM M'CALLUM.

AVIS.

ATTENDU que Hubert Treille, shériff et collecteur des taxes de la paroisse de l'Ascension, s'est adressé à moi, demandant que deux effets souscrits par lui, conjointement avec Antoine Peytavin et Pierre Arrieux, ses cautions, le 25 août 1826, le premier pour la somme de six mille piastres et le second pour la somme de cinq-mille-cent-vingt-cinq piastres; que les effets souscrits par lui conjointement avec ses cautions, Ant. Peytavin et Baptiste Molbre, le premier comme Shériff, pour la somme de six mille piastres, et le second comme collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le 1er. février 1827; que l'effet souscrit par lui conjointement avec ses cautions, Narcissé Sandy et Baptiste Molbère, collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le 17 janvier 1828; que les effets souscrits par lui conjointement avec ses cautions, Narcisse Landry et Baptiste Mollère, le premier comme Shériff, pour la somme de six mille piastres, le 23 février 1829, et le second comme collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mil le-vingt-trois piastres et oixante-et-quinze cents, le—février 1829, et le dernier comme collecteur des taxes, pour la somme de six mille-trois-cent-soixante-huit piastres, le 11 janvier 1830, soient cancellés, rayés et annulés, aussi bien que les hypothèques qui en résultent:

Avis est par le présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication du *présent, les raisons pour lesquelles les dits effets* et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas rayés et annulés.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la Nouvelle-Orléans le 28 février 1831, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-cinquième année.

A. B. ROMAN.

Par le gouverneur,

GEORGE A. WAGGAMAN,

7 mars—30 Secrétaire d'Etat.

AVIS.

ATTENDU que Louis Daunoy, de la Nlle.-Orléans, s'est adressé à moi demandant que trois effets, le premier souscrit par lui conjointement avec Prosper Marigny et Eugène Macarty, ses cautions, pour la fidèle execution de ses devoirs comme Marshal de la ville de la Nouvelle-Orléans, le 20 de novembre 1827; le second, souscrit par lui conjointement avec Prosper Marigny et Jean Guerin, ses cautions, pour la fidèle exécution de ses devoirs comme Marshal, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le 20 février 1829: le troisième souscrit par lui conjointement avec J. L. Lewis, sa caution, le 21 août 1829, aux mêmes fins que les deux précédents, soient cancellés, rayés et annullés, ainsi que les hypothèques qui en resultent:

Ces présentes sont pour donner avis à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les trente jours qui suivront la dernière publication d'icelles, les causes pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas rayées et annulées.

Donné à la Nouvelle-Orleans, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le vingt-sixième jour de février mil huit cent trente un et de l'Indépendance des Etats-Unis la cinquante cinquième année.

A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur,

GEORGE A. WAGGAMAN,

4 Mars—30 *Secrétaire d'Etat*

AVIS.

ATTENDU que A. Longer s'est adressé à moi, demandant que l'obligation qu'il a souscrite comme caution avec J. L. Bargas, comme poseur de coton pour la ville de la Nouvelle-Orléans, le Hence, jour de juillet 1829, et l'hypothèque qui en resulte, soient levés et annulés:

Ces présentes sont pour donner avis à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans le quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication d'icelles, les causes pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas levée et annulée.

Donné à la Nouvelle-Orleans, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le quatrième jour de mars mil-huit-cent trente-un et de l'Indépendance de Etats-Unis la cinquante-cinquième année.

A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur,

GEO. A. WAGGAMAN,

17 mars—30 *Secrétaire d'Etat.*

A VENDRE par Madame Ve. **YVES LIBLANC**, graines fraiches de toutes espèces: reçues de France, comme suit:

Choux d'York, choux Cubus (gros), choux royal pain de sucre, choux durs de Hollande, aubergines violettes, carottes rouges longues, et dito courtes, betteraves roses longues, radis roses saumonés, raves longues roses, épinards, gros poireaux, oignons rouges, ciboules, céleri plein bleu, dito plein rose, chicorée frisée de Meaux, dito scarole, sulsifix, bêtes ou curde-blanches, persil ordinaire, dito frisé, roquette cresson de fontaine, laitue paressense blonde, dito impériale, dito Batavia, asperges, tomates, piments doux, &c. &c. 1er. fév.

AUX TENEURS D'AUBERGES & DE CAFES.

LE soussigné offre à vendre quelques Pompes pour tirer la bierre, reçues tout récemment des fabricans Messrs. Ewbank & Wittingham de New-York; et que l'on peut voir en s'adressant à WM. SMITH,

Au Magasin de Graines, rue Royale. No. 55.

Nota. Il tient un assortiment de Légumes pour la soupe, soit en nature soit en poudre, savoir: Sauge, Marjollaine, Thym, Graines de Célery, &c. 22 mars.

DIAMANTS FINS, à vendre par

17 mars J. MAGER.

FOIN—200 balles foin en dechargement du brick Henry, à vendre par

8 mars. J.W. ZACHARIE & Co.

MOUCHOIRS de Madras—2 malles reçues par le brick William Henry, et 4 dito en magasin, superbes madras, à vendre par

WILLIAM G. HEWES,

9 février No. 9, rue du Camp

A. ROMAIN,

RUE DE CHARTRES, N°. 97.

A reçu par le navire Helvetia en addition des marchandises reçues par le Bolivar, les articles suivants qu'il offre à vendre en gros comme en détail.

Eau de Cologne en forme de